

*Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 6 juillet 2023, se réunit dans la salle conseil, sous la présidence de M Jean-Pierre LOVET, Maire.*

Présents : Irène Badin, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Isabelle Fournier, Yoann Saugey, Sébastien Ollagnier, Colette Gruffaz, Ludovic Vincent, Maud Pitault, Maryline De Roeck, Nicolas Maljournal, Sébastien Terrier.

Absents excusés :

Sébastien Montfollet a donné pouvoir à Sébastien Terrier  
Jean-Charles Gallet a donné pouvoir à Jean-Pierre Lovet  
Sylvie Haller a donné pouvoir à Ludovic Vincent  
Alda Lacan a donné pouvoir à Maryline De Roeck  
Michel Bontoux

#### **OUVERTURE DE LA SEANCE :**

Jean-Pierre LOVET, président ouvre la séance à 19h00.  
Enregistrement de la séance.

#### **DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :**

Isabelle FOURNIER a été désignée secrétaire de séance.

#### **QUORUM :**

Le quorum est atteint le conseil municipal peut débiter.

#### **DISCOURS DE M LE MAIRE :**

En 2020, la population nous a fait confiance pour gérer la commune avec comme ambition d'agir ensemble pour le développement maîtrisé de la commune.

Vous faites partie d'une équipe qui a un programme qui s'articule autour d'axes principaux : la finance et la fiscalité et nos objectifs politiques sont précis :

- Renforcer l'attractivité de la commune.
- Favoriser l'activité économique, réguler ses charges.
- Continuer à être des acteurs de l'intercommunalité.
- Valoriser la citoyenneté et associer la population.

Le projet de territoire pour lequel nous avons été élus, est un projet qui a été élaboré par l'équipe pour conforter le visage d'une commune rurale et moderne qui a su réguler ses charges de gestion, renforcer son épargne ce qui lui permet aujourd'hui de supporter la totalité de ses besoins de financement.

Elu en 2020, Jean-Charles Gallet a démissionné rapidement.

Depuis juillet 2022, j'anime un conseil municipal au sein duquel quelques conseillers ont oublié qu'ils représentent la population et oublié que les principales responsabilités des élus sont d'assurer que :

- Les services financés par la commune correspondent aux besoins des administrés.
- De représenter les électeurs.
- Gérer les ressources financières et administratives de la commune.

J'invite tous les membres du conseil municipal à prendre un moment pour faire le point de leur engagement. Quelques pistes de questionnement :

- Est-ce que je suis présent ?
- Combien de temps je consacre à l'animation de la commune ?
- Est-ce que je respecte mes engagements auprès de mes colistiers ?
- Quelle est mon implication dans les décisions ?

Depuis 2020, le climat au sein du conseil municipal est inacceptable, les gros projets sont contestés et bloqués.

Depuis juillet 2022, les conditions ne sont plus réunies pour travailler correctement et sereinement au sein du conseil ; les situations conflictuelles se succèdent et perturbent l'ensemble du personnel.

Depuis des mois, M Terrier a un comportement à répétition qui consiste à abuser émotionnellement de ma personne afin de m'isoler et me contrôler. Depuis des mois, l'activité principale de M Terrier se cantonne à faire du harcèlement moral envers le maire, les adjoints et quelques conseillers.

Je vous informe que je vais déposer, assisté par un avocat, une plainte au pénal contre M Terrier.

Je vais déposer plainte au pénal avec constitution de partie civile contre M Vincent et Mme Haller qui portent atteinte à ma dignité en colportant des rumeurs infondées et pour Mme HALLER, elle devra s'expliquer sur les termes de prise illégale d'intérêt.

Et pour finir partir, le 18/07 je retire la délégation urbanisme de M Montfollet Sébastien.

#### **APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Les Procès-verbaux des conseils municipaux du 22 mai 2023 et du 9 juin 2023 seront approuvés lors d'une prochaine séance, dans l'attente du recours au tribunal administratif.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1 DEL 2023 07 001 Convention Opérationnelle EPORA**

Une convention de veille et de stratégie foncière a été renouvelée sur la Commune de Saint-Victor de Cessieu le 30/08/2022.

➤ L'objectif de cette nouvelle convention dite « opérationnelle » est de poursuivre l'action foncière engagée par EPORA sur la Commune de Saint-Victor de Cessieu.

➤ La convention porte sur « l'îlot de la superette » situé au centre du village soit environ 6 600 m<sup>2</sup> pour 15 à 16 parcelles dont l'une est d'ores et déjà propriété de l'EPORA et une autre de la Commune. L'îlot que la Commune souhaite traiter est composé de bâtiments et de terrains nus.

➤ Les biens acquis dans le cadre de la convention opérationnelle seront aménagés pour permettre la réalisation d'un programme d'une vingtaine de logements avec 30% de logements sociaux ainsi que le maintien de la superette.

➤ Le coût de revient de l'îlot requalifié est estimé à : 1 383 700 € HT. L'Epورا a estimé le déficit de l'opération à 632 200 €. L'Epورا est un organisme, dont la mission est d'aider les communes pour recycler du foncier et à ce titre sur ce dossier l'Epورا va prendre en charge de 40% du déficit de l'opération.

➤ La Convention est conclue pour une durée de 5 ans, elle n'entraîne pas d'engagement financier ou de rachat du foncier pour la CC. Les Vals du Dauphiné qui sera simplement associée au suivi de la mise en œuvre du projet.

➤ Dans le cadre de toutes les conventions EPORA, il est nécessaire de déléguer le Droit de Préemption Urbain à EPORA en vue d'éventuelles acquisitions.

Après étude de la convention, il est proposé au Conseil municipal,

D'AUTORISER M le Maire à signer la convention opérationnelle entre la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, la Commune Saint Victor de Cessieu et l'EPORA, et toutes pièces de natures administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'application de la présente délibération.

*Abstention : 5*

*Opposition : 3*

*Approbation : 9*

## 2 DEL 2023 07 002 TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune de ST VICTOR DE CESSIEU dans le cadre de la maintenance éclairage public 2023.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2022 :

COMMUNE	Libellé intervention	Montant facturé HT avec révision	Taux de subv maintenance ep	dont entretien
ST VICTOR DE CESSIEU	DI 38464-2022-11620 Ajout luminaire	2 225.10	35%	1 446.32 €

*Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé,*

*Abstention : 0*

*Opposition : 0*

*Approbation : 17*

1 – *PREND ACTE* des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2022 relevant du budget d'investissement,

2 - *PREND ACTE* de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 1 446.32 €.

## 3 DEL 2023 07 003 ADOPTION DE LA NOMENBLATURE BUDGETAIRE M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de son budget principal et ses 2 budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La commune de Saint-Victor de Cessieu souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*Abstention : 0*

*Opposition : 0*

*Approbation : 17*

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Saint-Victor de Cessieu

2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 4 DEL 2023 07 004 ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE

L'association Histoire et Patrimoine sollicite une aide financière de 420 €.

A l'appui de cette demande en date l'association a adressé une facture à M Le Maire.

Au vu, de la demande,

Il est proposé au Conseil municipal,

D'accorder à l'association Histoire et Patrimoine une subvention de 420 €

*Abstention : 0*

*Opposition : 0*

*Approbation : 17*

La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### 5 DEL 2023 07 005 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits portés au budget en dépenses au compte 165 en recette d'investissement dépôts et cautionnement n'ont pas été prévu lors du vote du budget, il convient donc de procéder au virement de crédits comme suit :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	1 445.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 445.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 445.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 445.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 445.00 €</b>	<b>1 445.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré,

*Abstention : 0*

*Opposition : 0*

*Approbation : 17*

Approuve la décision modificative.

### RESSOURCES HUMAINES

#### 6 DEL 2023 07 006 CREATIONS DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE A L'ANCIENNETE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL
1	GUILLEMIN Christophe	Adjoint technique territorial
2	MARTIN-COCHER Régine	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
3	HUMBERT Marielle (90%)	Agent de maîtrise
4	ROLLAND Doriane	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
5	DEBIAIS Stéphanie	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la suppression de

- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps non complet
- 1 emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

- la création de

- 1 emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps non complet
- 1 emploi de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE :**

*Abstention : 0*

*Opposition : 0*

*Approbation : 17*

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1er septembre 2023. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

## 7 DEL 2023 07 007 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU SERVICE ADMINISTRATIF

Vu l'avis du comité social territorial du CDG 38 du 4/07/2023,

Dans le cadre de sa politique salariale, M le Maire propose que les agents du service administratif travaillent 35 h sur 4 jours. Le temps de travail d'une journée sera de 8,75h avec une pause de repas de 30 minutes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré,

*Abstention : 0*

*Opposition : 0*

*Approbation : 17*

APPROUVE la modification du temps de travail des agents du service administratif.

## 8 DEL 2023 07 008 CONVENTION ACFI AVEC LE CDG38

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI).

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation :

- en désignant un agent en interne (ingénieur en hygiène et sécurité),
- ou bien en passant convention avec le Centre de Gestion.

L'Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

La tarification est réalisée en fonction du temps passé, conformément aux délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction public territoriales de l'Isère :

Nature de l'intervention	Collectivités affiliées – 50 agents
Mission ACFI 4 demi-journées facturées (1/2 jour d'intervention implique 1,5 jour de rapport)	102 € ½ journée
Frais de déplacement	30 € forfait
Frais de repas	17,50 € / repas

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal après délibération :

*Abstention : 0*

*Opposition : 0*

*Approbation : 17*

- autorise le maire à faire appel au Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention y afférente ;
- s'engage à voter, lors du vote du budget primitif de l'exercice 2023, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

**COMPTES FONCTIONNEMENT COMMUNE  
AU 12/07/2023**

RECETTES	BUDGET	REALISE	%
002 - Résultat de fonctionnement (report)	1 409 546,94	1 409 546,94	100%
013 - Atténuations de charges	6 000,00	2 474,20	41%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	399,40	399,40	100%
70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	150 000,00	685,00	0%
73 - Impôts et Taxes	1 136 500,00	373 213,54	33%
74 - Dotations, subventions et participations	364 753,66	78 410,99	21%
75 - Autres produits de gestion courante	78 800,00	82 505,74	105%
76 - Produits financiers	5,00	4,44	89%
77 - Produits exceptionnels	-	1 826,15	
<b>TOTAL</b>	<b>3 146 005,00</b>	<b>1 949 066,40</b>	<b>62%</b>

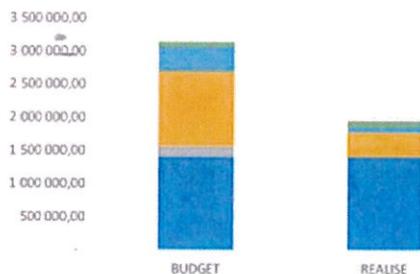
BUDGET PERIODE
763 504,59
3 250,00
216,34
81 250,00
615 604,17
197 574,90
42 683,33
2,71
-
<b>1 704 086,04</b>

DEPENSES	BUDGET	REALISE	%
011 - Charges à caractère général	346 000,00	171 411,79	50%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	636 000,00	356 151,55	56%
022 - Dépenses imprévues	110 239,34	-	0%
023 - Virement à la section investissement	1 594 143,10	-	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	
65 - Autres charges de gestion courante	230 200,00	91 448,07	40%
66 - Charges financières	26 422,56	22 569,41	85%
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00	115,14	4%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	200 000,00	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>3 146 005,00</b>	<b>641 695,96</b>	<b>20%</b>

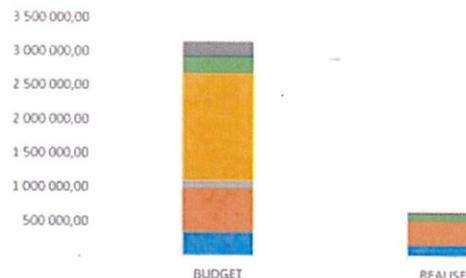
BUDGET PERIODE
187 416,67
344 500,00
59 712,98
863 494,18
-
124 691,67
14 312,22
1 625,00
108 333,33
<b>1 704 086,04</b>

**SOLDE - 1 307 370,44**

**RECETTES**



**DEPENSES**



COMPTES INVESTISSEMENT COMMUNE  
AU 12/07/2023

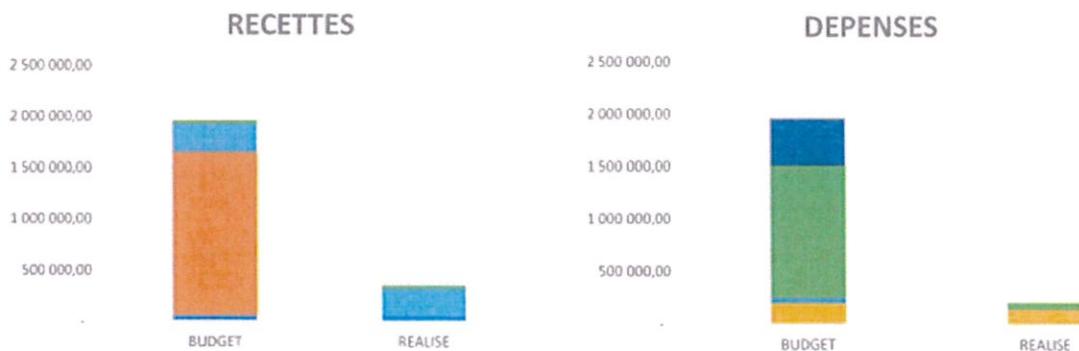
RECETTES	BUDGET	REALISE	%
001 - Solde exécution section invest report	57 104,23	57 104,23	100%
021 - Virement de la section fonctionnement	1 594 143,10	-	0%
024 - Produits de cession			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	280 000,00	262 538,84	94%
13 - Subventions d'investissement	25 000,00	30 797,98	123%
16 - Emprunts et dettes assimilés			
<b>TOTAL</b>	<b>1 956 247,33</b>	<b>350 441,05</b>	<b>18%</b>

BUDGET PERIODE
30 931,46
863 494,18
-
151 666,67
13 541,67
-
-
<b>1 059 633,97</b>

DEPENSES	BUDGET	REALISE	%
020 - Dépenses imprévues	8 560,01	-	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	399,40	399,40	100%
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
16 - Emprunts et dettes assimilés	190 427,92	141 086,07	74%
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00	-	0%
21 - Immobilisations corporelles	1 256 860,00	61 707,88	5%
23 - Immobilisations en cours	450 000,00	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 956 247,33</b>	<b>203 193,35</b>	<b>10%</b>

BUDGET PERIODE
4 636,67
216,34
-
103 148,46
27 083,33
680 799,17
243 750,00
-
<b>1 059 633,97</b>

SOLDE - 147 247,70



Pour conclure sur ce point, le Maire rappelle :

Le conseil municipal a voté le budget 2023. L'exercice n'est jamais facile mais cette année et les années à venir nous allons devoir faire face à l'augmentation des matériaux sur les chantiers portés par la collectivité, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation etc.

Nous avons fait des choix de :

- Ne pas augmenter les taxes locales jusqu'à la fin du mandat.
- Notre commune est en phase de restructuration des pôles administratifs et techniques.
- Nous avons un gros projet à financer : l'aménagement du centre bourg.
- Nos dépenses de fonctionnement vont augmenter.
- La commande publique va évidemment se réduire dès 2023 et nos services devront être plus que jamais mobilisés pour aller chercher des subventions ce qui n'est pas le cas actuellement.
- Dans la période actuelle, nous allons décaler certains projets plutôt que devoir recourir à l'emprunt.
- Nous devons impérativement maintenir certains investissements pour faire des économies de fonctionnement : éclairage public et du stade, rénovation du gymnase, achat de matériel.
- Nos renoncements porteront sur des dossiers moins urgents

Présenter un budget responsable, c'est trouver un équilibre entre ambition, réalité économique et diversité d'intervention d'une mairie. C'est d'abord l'équilibrer financièrement sans augmenter le taux des impôts et dégager chaque année une épargne brute d'environ 400 000 Euros pour prioriser

l'auto-financement pour ne pas entraver les marges de manœuvres pour les générations futures en maintenant un taux d'endettement satisfaisant.

## COMPTE-RENDU DES ADJOINTS ET DU MAIRE

### ANIMATION - VIE ASSOCIATIVE

Maxime DURAND

- Préparation de la fête de la Saint-Victorienne, environ 121 repas adultes et 8 enfants réservés.
- Bilan fait avec les services techniques pour l'installation du matériel.
- Beaucoup de bénévoles du comité des fêtes seront présents pour l'installation.
- Ouverture à partir de 17h avec des jeux pour les enfants (châteaux gonflables...).
- 19h / 19 h30 Concert avec le groupe « Pierre et Chausson ».
- Les repas seront servis par le traiteur « les délices gourmands ».
- 22h30 - DJ
- 23H00 Feu d'artifice en haut du village.

### AFFAIRES SOCIALES

Colette GRUFFAZ

- La date du repas des aînés est fixée au 18 novembre 2023.
- Le café citoyen du 28 juin 2023 a réuni une quinzaine de personnes, des informations seront transmises via les supports de communication.
- Le prochain café citoyen est prévu en octobre sur le thème de « fleurs de Bach ».
- Le plan canicule est mis en place.

### COMMUNICATION

Isabelle FOURNIER

- Remerciements pour la distribution des bulletins municipaux, du retard dans certaines tournées, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide, les membres du comité des fêtes sont prêt à aider si on leur demande préalablement.
- Réunion de la commission le 3 juillet 2023, le compte-rendu est en cours.
- Etude de devis en cours pour le changement d'abonnement Iliwap, panneau d'affichage et borne tactile à l'entreprise Charvet.
- Devis également pour des sacoches pour la distribution des bulletins.
- 1013 abonnés à Iliwap.
- Nos amis basketteurs de Blida sont arrivés samedi, les vestiaires du bas et du matériel ont été mis à leur disposition pour quelques jours. Ils nous sont reconnaissant.

### INORMATIONS DIVERSES

Jean-Pierre LOVET

#### • Antenne FREE

Le propriétaire de la parcelle AL 369 a été sollicité par free pour l'installation d'une antenne. La parcelle est située en zone N et risque faible de glissement de terrain.

Free a déposé une demande d'installation sur la parcelle AL 369 située le long de l'autoroute.

Nous avons contacté le service urbanisme des VDD qui nous a répondu : que ces installations sont considérées comme relevant de la destination : équipements d'intérêt collectif et services publics et sous destination : locaux techniques et industriels des administrations publiques ou de leurs délégataires.

Donc la construction d'une antenne en zone N est autorisée.

L'état a demandé aux opérateurs retenus d'équiper le territoire et sur ces dossiers les maires n'ont pas de raisons valables pour s'y opposer.

Après une rencontre avec la commerciale de Free, 2 parcelles de la commune ont été proposées pour l'installation d'une antenne.

Ce dossier sera communiqué ; il va susciter des réticences comme cela se passe sur beaucoup d'autres communes.

Nous sommes dans l'attente d'un prochain rendez-vous avec la société free.

- **Station Epuration**

Les VDD ont attribué le marché du raccordement de notre station d'épuration à celle de la Tour du Pin est acté.

Le sursis à statuer devrait être levé courant août. On pourra recommencer à valider des permis de construire dans les zones d'assainissement collectif.

- **Caisse des écoles**

Réunion du personnel du 04 /07/2023

Ordre du jour :

- Bilan de l'année.
- Distribution des emplois du temps 2023.
- Organisation du ménage pendant les vacances d'été avec les emplois jeunes.
- Mise en place du parcours mobilité proposé par le CDG.
- Point sur la mise en place du matériel de l'eau ozonée.
- Formation à la rentrée pour l'utilisation de l'eau ozonée ; toutes les personnes qui font actuellement du ménage y seront conviées.
- Pré rentrée le 1<sup>er</sup> septembre pour le personnel avec réunion du personnel avec l'équipe enseignante, l'heure de cette réunion reste à fixer avec le nouveau directeur.

- **Ecole :**

Effectifs : en baisse mais pas de fermeture de classes.

Un nouveau directeur, Joseph Sineyen, a été nommé.

Effectifs prévisionnels : 218 inscrits pour 2023, 235 en 2022.

- **Ferme Photovoltaïque**

La CCI a conventionné avec la société Neoen et les travaux doivent commencer début juillet. Un point important : l'agriculteur concerné sera indemnisé. Je rappelle que ce projet sera installé sur la commune de Cessieu.

- **Gens du voyage**

M le Maire a été convoqué en Sous-préfecture pour anticiper l'arrivée des gens du voyage prévu du 7 au 17 septembre 2023.

Le lieu d'accueil pour un groupe de 600 caravanes sur l'aérodrome de Cessieu est imposé par les services de l'état car il n'existe pas en Isère d'aire d'accueil de grand passage.

Chaque année ce rassemblement déclaré donc légal est encadré techniquement, légalement, financièrement par les services de l'état.

Nous allons communiquer avec les Vals du Dauphiné, Les communes de Cessieu et de Saint-Victor de Cessieu après validation de nos textes par la Sous- préfecture.

- **Recrutement d'un assistant médical à la Maison médicale de l'Hien**

La maison médicale de l'Hien souhaiterait recruter un assistant médical.

Le déploiement du métier d'assistant médical était une des mesures phares du plan « Ma santé 2022 » pour pallier les difficultés d'accès au soin en permettant au médecin de se libérer du temps médical. Les assistants médicaux peuvent prendre en charge des tâches administratives, organisationnelles et préconsultation.

Une réunion aura lieu plus tard.

- **Questions diverses**

Suite à la nouvelle station d'épuration, pourquoi certaines propriétés sont-elles déjà en construction route de Mornas ?

Des autorisations ont été donné et dans les zone d'assainissements individuelles non concernées par le sursis à statuer.

Ou en est le projet Orsac ?

Nous n'avons pas de nouvelles.

Questions écrites :

M le Maire ne souhaite pas s'exprimer sur les questions écrites de M Terrier car les informations qu'il a eu sont erronées et sans intérêts pour la vie publique.

La seule question à laquelle souhaite répondre M le Maire est la question concernant le chemin du fossard :

M le Maire rappelle que les VDD n'ont pas versé de subvention mais ils ont participé directement au financement des travaux à hauteur de 8 000 €. Nos accords ont été respectés.

La séance est levée à 21h25.

Saint-Victor de Cessieu, le 2 août 2023

Le Président,

Jean-Pierre LOVET



La Secrétaire de séance,

Isabelle FOURNIER